



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

Conseillers municipaux en exercice 15

Conseillers municipaux présents : 8

Votants : 9

Présents : Louis AVEZAC, Marion BONTPUNT Jacques DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Richard FIGUEROA, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Laure VIGNEAUX.

Absents : Pascal CARRIBOU, Eric BROCARD, Aurore DUPUY, Aude MARBEHANT, Frédéric PEYRIGUER, Myriam THORE, Julien VIT (a donné procuration à Christine DUFOUR).

Marion BONTPUNT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 18h00

Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2025

Pas d'observation.

Rappel de l'ordre du jour

1. Budget eau et assainissement : dépenses investissement en 2026
 2. Budget commune : dépenses investissement en 2026 (annule et remplace)
 3. Remboursement achats Noël de l'école
 4. Créations d'emplois d'agents recenseurs
 5. Convention entre l'EPF et la commune
- Relevé des décisions du Maire
Questions Diverses

Madame le Maire ouvre la séance.

1 – Budget eau et assainissement : dépenses investissement 2026

Madame le Maire ouvre la séance et expose au Conseil municipal qu'afin de pouvoir mandater quelques dépenses d'investissement en début d'année 2026, il y aurait lieu de l'autoriser à engager des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette, conformément à l'instruction M4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager les dépenses dans la limite exposée ci-dessus.

2 – Budget commune dépenses investissement 2026 (annule et remplace)

Annule et remplace la délibération du 05/11/2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir mandater, avant le vote du budget quelques dépenses d'investissement en début d'année, il y aurait lieu de l'autoriser à engager des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

3 – Remboursement achats Noël de l'école

Madame le Maire informe l'assemblée de l'achat des chocolats de Noël pour les enfants de l'école par Sandrine OUSSET-HAMNICH, Conseillère municipale, et demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de l'achat.

Le montant sera imputé sur le compte 65888 du budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le remboursement de l'achat à Sandrine OUSSET-HAMNICH.

4 – Création d'emplois d'agents recenseurs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer des emplois d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement de la population 2026 dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires pour la période allant du 05 janvier 2026 au 16 février 2026 inclus.

5 – Convention entre l'EPF et la commune

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de convention.

Conformément au code de l'urbanisme, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) intervient dans le cadre de cette convention pour le compte de et en partenariat avec la commune de Miramont-de-Comminges garantie de rachat, en lien avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Au titre de ce partenariat, l'EPF procède aux acquisitions foncières et immobilières sur le secteur visé à l'article 2 en vue de la réalisation par la commune d'une opération d'aménagement, ou de logements, dont au moins 25% de logements sociaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pré-opérationnelle « Réhabilitation du Miramont » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la commune de Miramont de Comminges ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention pré-opérationnelle relative à la « réhabilitation du Miramont » entre l'Établissement public foncier d'Occitanie et la commune de Miramont de Comminges ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Questions diverses :

- Préparation de la cérémonie des vœux
- Recensement de la population à partir du 15 janvier 2026
- Noël de l'école
- Demande de devis pour le remplacement du cumulus à la salle des jeunes, et pour des travaux de plomberie aux vestiaires du stade.

La séance est levée à 19H00

Le Maire
Laure VIGNEAUX



Le Secrétaire de séance
Marion BONTPUNT

A blue ink signature of Marion Bontpunt.